

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 mai 2023</b>	<b>N° 2023-254</b>

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX  
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00  
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12  
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02  
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30  
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43  
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 mai 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	<b>N° 2023-254</b>

---

**Pessac - Rue de Romainville - Arrêt du bilan de la concertation - Projet de  
requalification générale - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Contexte du projet**

Par délibération n°2022-447 en date du 07 juillet 2022, le Conseil métropolitain décidait l'ouverture de la concertation réglementaire sur le projet de requalification générale de la rue de Romainville située sur la commune de Pessac dans le quartier de Magonty.

En application de l'article L.103-2 et R.103-1) du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Les travaux correspondants d'aménagement de la rue seront composés de : rénovation voirie réseaux divers (assainissement), rénovation éclairage, enfouissement des réseaux aériens, plantations espaces verts, mobiliers urbains.

Les principaux enjeux de l'opération sont :

- Sécurité routière, cyclistes et piétons
- Désimperméabilisation et végétalisation
- Paysage
- Desserte locale
- Espace public

Les objectifs de l'opération, tels que définis par les élus métropolitains, sont :

\*créer un effet de porte et d'axe pénétrant depuis l'extérieur et depuis les « champs et la forêt » limitrophes ;

\*casser efficacement la vitesse automobile en pénalisant le transit et canalisant mieux la desserte locale ;

\*sécuriser les modes actifs en dégagant des espaces compatibles et suffisants pour les piétons et les cyclistes ;

\*réorganiser et rationaliser le stationnement résidentiel et, dans une moindre mesure, celui lié aux activités et services ;

\*singulariser le tronçon Est de la rue au droit des écoles et des commerces en complémentarité avec l'étude parallèle distincte de la place de la Résistance et des abords des écoles ;

\*marquer les 2 carrefours de la rue (ouest et centre) afin de cadrer et dégager des séquences qui pourront varier l'une à l'autre en vue de casser la monotonie et la longueur de

la rue ;

\*créer un paysage vert et rustique adapté aux alentours et conférant une identité aux lieux et aux espaces publics possiblement créés ;

\*rénover et renouveler tous les ouvrages qui le nécessiteraient dans leur état actuel.

## Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du mardi 29 novembre 2022 au vendredi 24 mars 2023 après publication de l'avis dans la presse locale (Journal Sud-Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeauxmetropole.fr](http://www.participation.bordeauxmetropole.fr)).

La clôture de la concertation a également été annoncée par voie de presse (Journal Sud-Ouest) et publiée sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par délibération précitée du 07 juillet 2022, la concertation s'est organisée en lien avec la ville de Pessac et sous différentes formes complémentaires :

- Un dossier et un registre ont été mis à disposition du public en mairie de Pessac, en mairie de quartier de Magonty et au service urbanisme de la ville de Pessac situé dans les locaux du Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole. Il était composé d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre de l'étude technique Voirie et Réseaux Divers (VRD) en cours. Le public pouvait être reçu aux jours et heures d'ouverture au public des différents services.

Un nombre très faible de personnes s'est rendu physiquement dans les différents lieux prévus à cet effet afin de prendre connaissance du projet. Aucun avis écrit n'a été formulé sur les 3 registres papier laissés à disposition (mairie de quartier, mairie, Pôle Territorial Sud).

- Le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)), comprenant les mêmes éléments que les dossiers papier précités, a permis de mettre à disposition du public l'ensemble des documents d'information sur le projet et d'informer le public sur le calendrier de la concertation au fur et à mesure de son avancée. Le site de la participation permettait également au public de s'exprimer sous forme d'avis ou réactions via un registre électronique.

17 contributions ont été formulées en ligne sur le site de la participation.

- La tenue d'une réunion publique : Une réunion publique a eu lieu le jeudi 16 mars 2023 à 18h30 dans la salle de la maison de quartier de Magonty.

Les entreprises et habitants riverains du projet ont été informés de la tenue de cette réunion par plusieurs médias :

- la publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, relayée sur les supports internet de la ville de Pessac ;
- le dépôt dans les boîtes aux lettres de courriers d'invitation non nominatifs à l'ensemble des entreprises et riverains du secteur (150 environs) ;
- l'affichage d'un avis de réunion dans les 3 lieux prévus pour la mise à disposition du dossier projet.

Cette réunion publique a rassemblé une trentaine de personnes environ dont une majorité d'habitants riverains.

Lors de cette réunion publique le projet a été décrit dans son contexte local, communal et plus largement urbain. Le parti d'aménagement a également été détaillé.

Le compte-rendu officiel de la réunion publique tel que diffusé est annexé ci-joint. Il rappelle plus précisément les avis exprimés par les habitants.

## **Bilan de la concertation**

Globalement, les contributions écrites et les prises de parole lors de la réunion publique ont, dans leur majeure partie, exprimé une satisfaction sur l'objectif de sécurisation et de paysagement de la rue de Romainville en porte d'entrée dans la ville depuis la forêt et les champs alentours à l'Ouest.

Toutefois, certaines contributions, plus critiques, ont été l'occasion pour le public d'exprimer ses préoccupations sur les aménagements envisagés.

De manière synthétique, et avec une déclinaison par thématique, voici les observations formulées par le public et les réponses que le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole peut y apporter :

\*Allée Pablo Neruda : cette allée reliant les terrains de sport à la rue et qui est fermée actuellement peut-elle être aménagée ?

*Réponse du maître d'ouvrage :* cette allée est hors périmètre de l'opération. En revanche, la question de son devenir sera posée à l'occasion du projet d'aménagement de la rue de Romainville.

\*Rue de la Princesse : cet axe peu équipé aujourd'hui sera-t-il aussi aménagé pour le sécuriser, tronçon sud pour les vélos et tronçon nord pour casser la vitesse ?

*Réponse du maître d'ouvrage :* outre les branches du projet de giratoire, la rue de la Princesse est hors périmètre de l'opération. Aucune action n'est prévue sur le tronçon sud. Le tronçon nord devrait faire l'objet d'une mise à sens unique test courant 2023 dans le cadre du schéma de circulation anti-shunt du quartier de Magonty. Si test concluant, la branche du giratoire à créer sera à sens unique (de la ferme vers Romainville).

\*Stationnement : le nombre total de 14 places récréées en section courante (12 Romainville et 2 Allende), sans décompter celles de la façade Résistance côté cœur de quartier, peut paraître insuffisant en cas de manifestations sur la plaine des sports de Romainville.

*Réponse du maître d'ouvrage :* l'offre est dimensionnée au plus juste et selon les espaces disponibles sur la base des relevés d'occupation actuels des lieux. La place dévolue aux automobiles doit être maîtrisée d'autant que très peu de riverains ont signalé devoir se garer dans la rue lors de l'enquête initiale. Les stationnements sont concentrés au niveau de chacune des 6 écluses grâce au sens unique alterné ponctuel. En cas de manifestations, une partie des usagers devra s'adapter aux nouvelles contraintes du site s'il est plus difficile de se garer à proximité (déplacement à pied, à vélo, en covoiturage).

\*Matériaux revêtements : l'hypothèse de trottoirs enherbés suscite crainte et rejet chez plusieurs contributeurs en raison des difficultés d'entretien et du risque d'un espace peu praticable. Une préférence au revêtement en dur est exprimée pour la propreté apportée.

*Réponse du maître d'ouvrage :* l'aménageur urbain est forcé désormais de désimperméabiliser l'espace public et de le végétaliser selon les possibilités afin de lutter contre le réchauffement climatique. La palette des matériaux n'étant pas fixée, une réflexion reste à mener en prenant en compte les conditions de maintenance, pour privilégier des matériaux clairs (lutte contre îlot chaleur), drainants, infiltrants, poreux et/ou végétalisables. A noter qu'un trottoir enherbé n'a toutefois pas valeur de cheminement conforme pour les personnes à mobilités réduites.

\*Ecluses : le dispositif proposé de 6 rétrécissements pour casser la vitesse et le transit fait craindre des remontées de file à certains moments de la journée ou de la semaine avec des difficultés de desserte des propriétés riveraines.

*Réponse du maître d'ouvrage :* une modélisation de trafic en début d'étude intégrant la circulation actuelle et projetée (1500 à 2000 véhicules/jour tout sens confondu) a montré que les 6 écluses sont aptes à écouler la circulation attendue sans difficulté. Toutes les écluses ont été implantées en prenant en compte les accès aux parcelles riveraines.

\*Piste cyclable : la configuration très volontariste proposée paraît trop large à certains, trop exposée aux sorties riveraines et à la circulation automobile à d'autres. Quelques personnes préféreraient un parcours cyclable retiré de la rue côté forêt et stade.

*Réponse du maître d'ouvrage :* le choix d'un cheminement large en site propre côté sud, traité sans montagne russe est le meilleur compromis pour tous les usages cyclables attendus (utilitaires, agréments, sportifs) sur ce long linéaire. La largeur du trottoir côté clôture sera un tampon suffisant niveau visibilité et la piste se trouvera à mi-hauteur entre trottoir et chaussée afin de la protéger physiquement des intrusions ou d'un voisinage dangereux. Une banquette séparative entre piste et chaussée automobile participera aussi de cette spécialisation des espaces afin d'éviter les conflits d'usage et de cohabitation entre piétons et cyclistes notamment. Un revêtement contrasté sera aussi recherché pour la piste pour la distinguer du trottoir et de la chaussée.

\*Clôtures : des impacts fonciers limités sur certaines propriétés riveraines étant confirmés par les concepteurs pour assurer les cheminements réglementaires, les riverains susceptibles d'être concernés ont légitimement souhaité connaître les linéaires et les surfaces en jeux.

*Réponse du maître d'ouvrage :* 10 régularisations et 3 acquisitions étant requises, chaque dossier sera traité individuellement avec les propriétaires identifiés par le service foncier de Bordeaux Métropole dans les semaines à venir.

\*Enfouissement des réseaux aériens : des habitants ont dit leur inquiétude sur la façon dont seraient réalisés et financés les travaux sur leur parcelle privée.

*Réponse du maître d'ouvrage :* la société CITEOS, missionnée par Bordeaux Métropole et la ville de Pessac, mettra au point une convention précise avec chaque riverain pour décrire les travaux à réaliser sans qu'aucun frais n'incombe aux propriétaires. Les conventions sont programmées pour l'automne 2023 en préalable aux travaux dont elles sont une condition stricte.

\*Arbres : Quelques personnes réclament la plantation d'un nombre plus élevé d'arbres de hautes tiges voire la création de massifs plantés plus nombreux et vastes dans la nouvelle rue.

*Réponse du maître d'ouvrage* : il sera difficile de planter plus que les 17 arbres prévus car l'encombrement des réseaux et l'espace disponible sur le tube de voirie sont très contraignants. De même des massifs sont compliqués à dégager faute de largeur suffisante puisqu'il était demandé de minimiser les impacts fonciers. Aucun arbre n'existant à l'origine, l'amélioration sera tout de même très appréciable. L'intérêt d'un trottoir enherbé éventuellement compenserait justement cette difficulté à planter des strates hautes.

\*Girations : La possibilité pour certains véhicules d'emprunter la nouvelle rue pose question à certains usagers à cause de la géométrie modifiée et étroite en apparence.

*Réponse du maître d'ouvrage* : tous les aménagements routiers proposés comme le giratoire de Princesse Allende, les plateaux de Sources du Peugeot Tartifume ou de Résistance ont été conçus pour garantir le passage des bus et des camions bennes. Des vérifications grandeur nature seront prévues par précaution durant le chantier avant d'ancrer les bordures de la nouvelle voirie.

### **Suite donnée par la collectivité**

Suite aux contributions exprimées selon les différents modes de communication, les adaptations et précisions du projet suivantes sont à l'étude :

- examen au cas par cas des signalements particuliers d'accessibilités sur certaines propriétés si modification prévue des accès ou engins spécifiques : les concepteurs adapteront le projet lorsque cela paraîtra justifié et réalisable ;
- réflexion sur la palette des matériaux pour retenir des revêtements qualitatifs et rustiques qui n'engendrent pas des besoins de maintenance trop important et qui, en cas de dégradation, remettraient en cause la pertinence de l'aménagement neuf ;
- conservation d'une souplesse sur le giratoire de Princesse Allende avec l'option sens unique Princesse sud pour cadrer au mieux les flux automobiles et intégrer efficacement les cyclistes à l'extrémité de la rue ;
- réflexion sur les sens de priorité dans les écluses afin de ne pas surpénaliser les riverains et dissuader efficacement le transit ;
- réflexion sur la réglementation relative aux cyclistes avec possibilité d'interdire leur présence sur la chaussée pour la réserver à la piste cyclable rendue obligatoire.

Le parti d'aménagement proposé, qui vise le meilleur compromis sécurité/fonctionnalité/paysage, est sur ses principes de composition, globalement confirmé. Pour ces raisons, Bordeaux Métropole en lien avec la ville de Pessac entend maintenir le parti d'aménagement proposé avec les ajustements précités afin d'optimiser le projet.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 relatif aux compétences des métropoles,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants,

**VU** la délibération d'ouverture de la concertation N°2022-447 en date du 07 juillet 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu

s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

**CONSIDERANT QUE** la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet envisagé sur certains aspects,

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de requalification générale de la rue de Romainville à Pessac dans le quartier de Magonty.

**Article 2 :** de confirmer la poursuite du projet de requalification de la rue de Romainville à Pessac dans le quartier de Magonty selon les caractéristiques principales précitées en prenant en compte les enseignements issus de la concertation.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités de publicité du bilan de la concertation et à l'exécution de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 JUIN 2023</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,  Madame Andréa KISS
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>2 JUIN 2023</b>	